

Zones Non Agricoles

N°10 – 20 décembre 2011

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine Zones non agricoles sont les suivantes :

Communauté de communes de l'Estuaire ; Conseil Général de la Dordogne ; GIE Fleurs et Plantes ; LDA 33 ; Mairie d'Agen ; Mairie de Bègles ; Mairie de Bordeaux ; Mairie de Bruges ; Mairie de Cenon ; Mairie du Haillan ; Mairie de Libourne ; Mairie de Mérignac ; Mairie de Mimizan ; Mairie de Mont-de-Marsan ; Mairie de Pessac ; Mairie de Pau ; Mairie de Saint-Médard-en-Jalles ; Mairie de Saint-Paul-Les-Dax ; Mairie de Terrasson ; Mairie de Villenave d'Ornon ; Parc Naturel des Landes de Gascogne ; Parc Naturel Régional du Périgord ; SRAL-Département Santé des Forêts ; UNEP ; 5D24 ; Entomo-Remedium.

Le rédacteur du BSV Zones non agricoles est :

FREDON Aquitaine

SOMMAIRE

Zones non agricoles

Maladies

- Hanneton
- Processionnaire du pin
- Ganoderme
- Champignons de faiblesse

Bilan météorologique

Bilan de l'année 2011 en Aquitaine : Les organismes nuisibles réglementés

Le réseau des observateurs

Bulletin des volontaires 2012

Directeur de publication :

Dominique Graciet,
Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine
Cité mondiale
6, Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 01 33 33
Fax 05 57 85 40 40
<http://www.aquitainagri.org/>

Supervision :

DRAAF / Service Régional de l'Alimentation Aquitaine
51, rue Kièser
33077 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 00 42 03
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Zones non agricoles

Maladies

• Hanneton commun

Melolontha melolontha

Coleoptère Scarabaeidae

Signalement d'une attaque de la pelouse d'un terrain de sport (Pyrénées-Atlantiques) et d'un gazon à Gradignan par des larves de hannetons (ver blanc, grosse tête, longues pattes, extrémité abdominale noire, larve d'aspect très recourbé). La pelouse s'arrache par plaques. Le cycle dure 36 mois étalés sur 4 années civiles. Les larves, qui vivent enfouies dans le sol remontent en fin d'été début d'automne, pour effectuer une dernière prise alimentaire avant leur repos hivernal, aux dépens des racines, radicules et organes souterrains des plantes. Les larves s'enfouissent ensuite profondément (70 cm) dès les premiers froids et jusqu'au printemps. Au printemps de nombreux prédateurs naturels des larves peuvent entrer en action : si un lâcher de poules dans un potager est une solution écologique très efficace, en revanche il n'est pas très adapté sur la pelouse d'un terrain de sport !! Il existe un ennemi naturel (*Heterorhabditis bacteriophora*) qui peut être utile en automne : il recherche activement les larves dans lesquelles il pénètre, provoquant leur mort par septicémie.



Larves de hannetons sous pelouse de graminées. Gradignan (33) décembre 2011 (Photo : David Bernard, Jardins et conseils)

Zones Non Agricoles



- **Processionnaire du pin**

Thaumetopoea pityocampa

Lepidoptère famille des Notodontidae

Le réseau des observateurs nous signale, une présence importante de chenilles en procession. Ces dernières quittent leur cocon soyeux et se mettent en mouvement le long des branches charpentières et des troncs à la recherche d'un site d'enfouissement dans un sol meuble. La moindre appétence des aiguilles due à l'affaiblissement des pins sous l'effet des attaques répétées et combinées des insectes (xylophages divers et processionnaires elles-mêmes), des champignons (*Sphaeropsis sapinea* en particulier) et de la pollution atmosphérique, poussent les chenilles à quitter leur site d'hivernage vers des sujets plus attractifs sur le plan alimentaire.

Les dernières semaines écoulées ont été marquées par des températures très élevées par rapport aux moyennes et un temps très sec. Les poils urticants, très volatiles, restant en suspension dans l'air, leur inhalation par les personnes sensibles peut provoquer des problèmes respiratoires. N'approchez pas les chenilles qui libèrent leurs poils urticants dans l'air en cas d'approche.

Echeniller les rameaux porteurs de nids de chenilles et les brûler. L'installation de gouttières sur les troncs peut apporter une réponse pour l'interception des chenilles en cours de migration vers le sol. Favorisez la nidification de la mésange charbonnière en posant des niochers dans ou à proximité des pins, elle est prédatrice des chenilles hivernantes. En cas de travaux d'élagage ou de « ramassage » des chenilles, assurez-vous de bien porter un masque, des gants et des lunettes de protection.

En plaquant au sol les éléments en suspension, le retour de la pluie assainit l'air.

- **Ganoderme**

Ganoderma applanatum

Champignon Basidiomycète

De grands champignons à chapeau sont visibles en été ou automne sur les troncs d'arbres affaiblis qui ont déjà manifesté par ailleurs des symptômes tels que la décoloration et le nanisme des feuilles, le dessèchement des rameaux et des charpentières, et un dépérissement progressif. Le chapeau a une forme en éventail, dont la face supérieure porte des zones concentriques, de couleur chocolat en fin de saison (brun rouge luisant en début), entièrement recouvert d'une poudre brun chocolat lors de la sporulation. La marge est blanche à jaunâtre très fine. Le carpophore en forme de console très largement fixée au support reste attaché toute l'année, il correspond à l'organe de fructification du champignon. Le champignon est un lignivore, il dégrade la cellulose et l'hémicellulose et provoque une pourriture blanche et fibreuse du bois de cœur, entraînant la mort des arbres atteints.



Ganoderma applanatum sur partie basse d'un tronc d'érable (La Teste de Buch)
(Photo Ch. Rapaport)

Zones Non Agricoles



- **Champignons de faiblesse**

Phomopsis sp sur rhododendron et Pestalotia sp. sur rameaux et feuilles d'arbousier.

Les végétaux sur lesquels ces champignons ont pu être identifiés (source Th. Ruet, Laboratoire LDA 33) présentent des symptômes de dépérissement partiels sur quelques rameaux : dans le premier cas les rameaux sont secs mais la nécrose de l'écorce reste superficielle, les feuilles sont sèches, de couleur brune et restent attachées.

Le champignon *Pestalotia* s'installe en saprophyte sur des lésions préexistantes d'origine non parasitaire. Par temps humide, il envahit les tissus vivants en formant de larges taches nécrotiques brunes marginées d'une ligne brun foncé. A la faveur d'une période d'humidité élevée, le champignon peut fructifier sous la forme de pustules noires au sein des tissus nécrosés. Le *Pestalotia* n'attaque pas les fleurs.

Il est conseillé d'assainir les végétaux par la taille des rameaux atteints à brûler ensuite. Le ramassage puis le brûlage des feuilles portant les symptômes limitera la contamination au printemps.

Bilan météorologique 2011

Les précipitations ont été nettement déficitaires en septembre 2010. L'automne 2010 est plutôt frais et bien arrosé. Les températures moyennes mensuelles de septembre et octobre ont été inférieures à la normale de saison de près de 1°C. novembre est resté proche de la normale (températures douces durant la première quinzaine et des températures froides au cours des 7 derniers jours). Novembre, quant à lui, a été bien arrosé avec un cumul de pluie plus de deux fois supérieur à la normale.

L'hiver 2010-2011 a été plutôt frais et sec. Décembre a été remarquablement froid avec une température moyenne mensuelle inférieure à la normale de près de 3 °C. Janvier est froid lui-aussi, mais dans une moindre mesure.

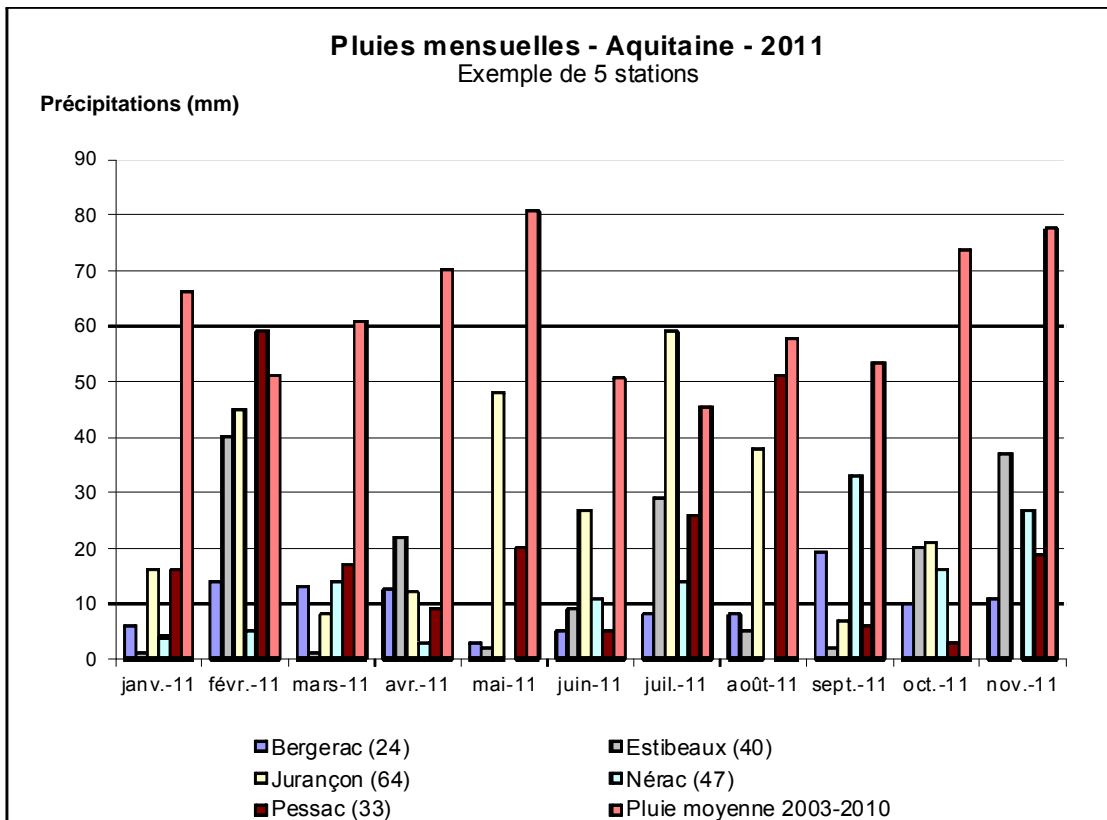
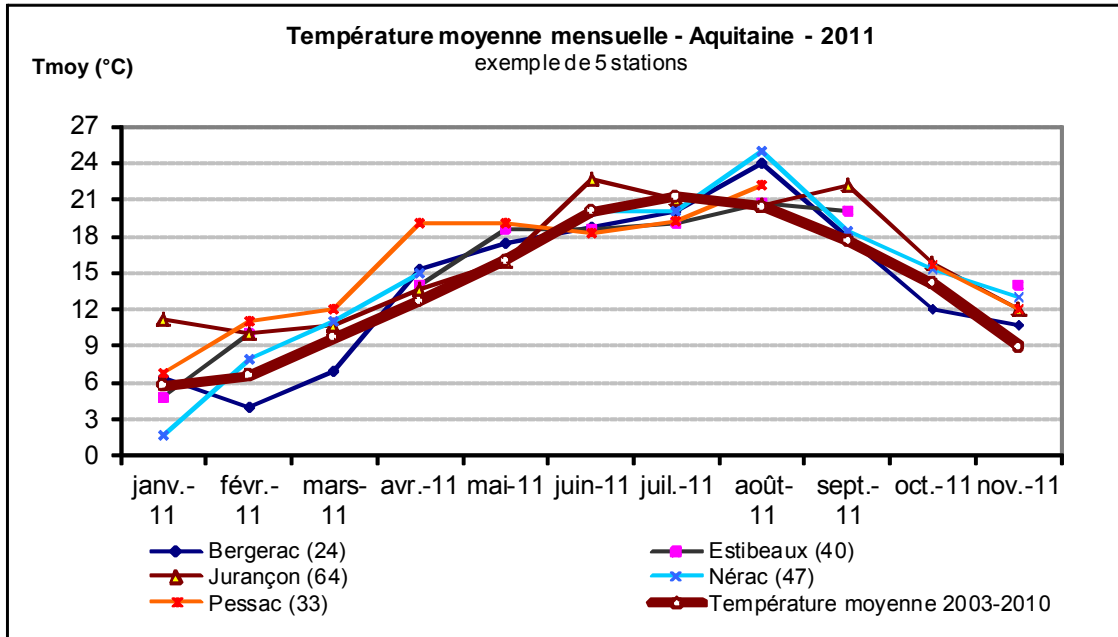
Février est plus doux avec une température moyenne mensuelle proche de la normale voire même légèrement supérieure dans certains secteurs. **Janvier est particulièrement sec** avec seulement 25 à 30% des hauteurs de pluie habituelles.

Le printemps 2011, exceptionnellement chaud, sec et ensoleillé, se positionne au premier rang des printemps les plus chauds depuis 1900. La température moyenne mensuelle est supérieure à la normale de près de 1°C au mois de mars, 4°C au mois d'avril et 3°C au mois de mai. **Les habituelles gelées printanières ont été quasi absentes. Les pluies n'atteignent que 25 à 35% des hauteurs de pluie habituelles.**

L'été connaît des températures très contrastées et un cumul de précipitations proche de la normale. Les températures moyennes mensuelles pour les mois de juin, août et septembre sont légèrement supérieures à la normale. Des températures très élevées sont cependant enregistrées à la fin juin et autour du 20 août (températures maximales de l'ordre de 38 à 40°C). En revanche la deuxième quinzaine de juillet est fraîche (température moyenne mensuelle inférieure de près de 2°C à la normale) et arrosée. Les précipitations, très variables selon les sites, notamment en juin, août et septembre, présentent un cumul proche de la normale sur les quatre derniers mois.

L'automne 2011 est exceptionnellement chaud et extrêmement sec, avec des déficits de précipitations souvent supérieurs à 50%.

Zones Non Agricoles



Zones Non Agricoles



Excepté pour les oïdiums, et l'agent de l'antracnose, sur platane notamment, les conditions printanières sont défavorables à la majorité des maladies cryptogamiques. En revanche, les insectes s'en trouvent stimulés, notamment les piqueurs et suceurs de sève (pucerons, punaises, psylles, cicadelles, aleurodes, cochenilles, ...) qui s'installent très tôt en saison sur les végétaux en croissance et exercent une forte pression pendant toute la durée de la période chaude et sèche, soit jusqu'à mi-juillet, entraînant l'affaiblissement des végétaux hôtes (tant que les populations ne sont pas régulées par les auxiliaires), d'abondantes productions de miellat (déjections collantes) suivi de sa colonisation par la fumagine, dévalorisant d'autant plus les végétaux qu'aucune pluie ne vient les lessiver. Tôt en saison, les oïdiums exercent une pression importante, durant toute les périodes chaudes, d'autant plus sous couvert nuageux, et en profitent pour recouvrir toutes les parties aériennes des végétaux, altérant leur aspect esthétique.

Bilan de l'année 2011 en Aquitaine : Les organismes nuisibles réglementés

L'arrêté national du 31 juillet 2000 est le texte qui sert ici de référence

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024507515&categorieLien=id>

- **Charançon rouge des palmiers**

Rhynchophorus ferrugineus Olivier

Fiche de reconnaissance du ravageur :

<http://www.fredon-corse.com/ravageurs/Charancon-rouge.htm>

Texte réglementaire relatif à la lutte contre le charançon rouge des palmiers :

Arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022506742>

Suite à la suspicion de la présence de l'insecte, fin septembre 2010, sur des palmiers du front de mer de la commune d'Arcachon, deux dispositifs de piégeage ont été installés début juin 2011 sur la zone, afin d'intercepter l'hypothétique vol des adultes durant la campagne 2011, avec l'implication du service des espaces verts de la commune. La campagne de piégeage s'est prolongée jusqu'à la fin du mois de novembre et aucune capture n'a été enregistrée. La vigilance reste toutefois de mise en cas d'importation de palmiers rapportés de l'étranger, notamment en provenance du pourtour méditerranéen et en particulier venant d'Espagne où le charançon sévit de manière importante sur le palmier des Canaries (*Phoenix canariensis*).

- **Cynips du châtaignier**

Dryocosmus kuriphilus Yasumatsu

Coléoptère cynipidé

Fiche de reconnaissance du ravageur :

Zones Non Agricoles



http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_cynips_cle08a69b.pdf

Textes réglementaires relatifs à la lutte contre le cynips :

Arrêté du 22 novembre 2010 relatif à la lutte contre le cynips du châtaignier :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9E52AB93B4C71895914D4F28BF9747CF.tpdjo15v_3?cidTexte=JORFTEXT000024564791&dateTexte=20111125

Arrêté du 14 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2010 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=8B2150A2E89BDCEE6C687E5EB604243.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000024564791&dateTexte=20111213

Il s'agit du ravageur majeur des châtaigniers.

La découverte de l'insecte en Aquitaine remonte au début du mois de mai 2011. En effet, c'est en Gironde sur la commune de Villenave d'Ornon que l'insecte a été pour la première fois identifié en Aquitaine. Des galles, symptômes de la présence du parasite ont été observées sur les feuilles au niveau des parties basses de plusieurs châtaigniers. Au moment de leur découverte les galles étaient encore fermées, les adultes n'ayant pas émergé. La présence de galles témoignent des pontes du cynips dans le courant de l'été 2010. De nouveaux foyers sont détectés simultanément en Gironde, sur les communes d'Audenge et de Cenon, et en Dordogne sur les communes de Bergerac et Saint-Pierre-d'Eyraud et Prigonrieux.

La situation sanitaire est grave pour les châtaigniers aquitains car les variétés les plus sensibles (Marsol et Marigoule) sont parmi les plus représentées dans les zones de production (situées essentiellement en Dordogne). Les châtaigniers (*Castanea sp.*) rencontrés en zones sauvages et dans les jardins des particuliers peuvent également héberger le ravageur et jouer un rôle relais, la vigilance sera de mise au printemps.

Les contaminations ont lieu en été et demeurent indétectables jusqu'au moment du débourrement des feuilles au printemps suivant. Des arrêtés préfectoraux précisent les mesures de gestion des foyers : les zones de lutte comprennent les communes contaminées (foyers) et les communes situées dans un périmètre de 15 km autour des communes déclarées contaminées. Des restrictions propres concernent chacune de ces zones. Les arrêtés préfectoraux et les documents relatifs au cynips (fiche du ravageur, déclaration obligatoire de plantation, cartographie des zones géographiques concernées par les arrêtés) sont consultables sur le site de la DRAAF Aquitaine à l'adresse suivante :

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Cynips-du-chataignier,857>

Toutes les mesures sont prises afin de tenter de limiter la propagation de l'insecte et sa généralisation sur le territoire.

• Chancre coloré du platane

Ceratocystis fimbriata f. *sp platani* Walter

Champignon Ascomycète de l'ordre des Ophiostomatales

Vous pouvez consulter la fiche de reconnaissance du chancre coloré du platane http://www.fredon-corse.com/maladies/Ceratocystis_fimbriata.htm

Ceratocystis platani est réglementé au niveau européen et national. La lutte contre ce pathogène est obligatoire et localement définie par des arrêtés préfectoraux (exemple : <http://www.vaucluse.gouv.fr/tmp/upload/012-SI2010-07-08-0060-DDPP.pdf>)

Ce champignon est un agent de trachéomyose (dégénérescence du système vasculaire) provoquant de graves dépérissements et entraînant rapidement la mort des arbres (3 à 7 ans). Les arbres atteints sont *a priori* reconnaissables par leur feuillage clairsemé et jaunâtre, ainsi que par le dépérissement d'une ou plusieurs branches.

Le champignon se manifeste sous forme de lésions de l'écorce, reconnaissables à leur aspect de flammèches

Zones Non Agricoles



de couleur bleu-noir ou violette sur le tronc et les branches. Il pénètre obligatoirement par des blessures et gagne l'intérieur de l'arbre par les rayons ligneux et les vaisseaux.

Le parasite est principalement véhiculé par les outils infectés soit à l'occasion d'élagages, soit lors de travaux de terrassement. La dissémination peut également s'effectuer par l'intermédiaire des eaux de canaux et de rivière, par simple contact racinaire et à partir de tissus végétaux infectés morts.

Très virulent, il est capable de s'attaquer à des arbres en très bon état végétatif et de les détruire en quelques mois. Il constitue une grande menace pour les plantations européennes.

Seules des mesures prophylactiques peuvent limiter la progression de l'épidémie.

Le premier foyer aquitain -éradiqué depuis- est détecté en 2007 en Lot-et-Garonne sur la commune de Saint-Jean-de-Thurac. Une nouvelle découverte de chancre coloré est signalée en 2010 sur la commune du Temple-sur-lot. La lutte est mise en œuvre de façon différenciée selon 3 zones, mais l'ensemble des communes du département est concernée.

Pas de nouvelle détection en Aquitaine en 2011.

Toutes les collectivités et les propriétaires privés de platanes sont invités à la plus grande vigilance concernant ce fléau qui a conduit à l'abattage de plusieurs milliers d'arbres dans le sud de la France depuis son introduction en France.

A long terme, il existe un espoir pour les alignements patrimoniaux depuis la création d'une variété résistante au champignon.

Si vous constatez des symptômes douteux évoquant le chancre, contactez la Fredon Aquitaine qui vous procurera toutes les informations nécessaires pour effectuer les prélèvements et l'envoi des échantillons.

• **Capricorne asiatique**

Anoplophora chinensis

Coleoptère Cérambicidé

Vous pouvez consulter la [fiche de reconnaissance de l'insecte](http://draaf.france-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/anoplophora-chinensis_symptomes_Fiche_DGAL_cle066828.pdf) sur ce lien : http://draaf.france-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/anoplophora-chinensis_symptomes_Fiche_DGAL_cle066828.pdf

Arrêté du 1 juillet 2003 relatif à la lutte contre Anoplophora chinensis

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3E982EA7F6889305D2463F937FD84BD1.tpdjo07v_3?cidTexte=LEGITEXT000005634743&dateTexte=20111128

L'entrée de ce nuisible sur le territoire français (foyer de Loire-Atlantique, mi-juillet 2004) s'est faite par le biais d'importation de granit, qui était emballé dans des bois non traités en provenance de Chine. Les palettes en bois doivent porter la mention IMP15, conformément à la norme internationale du même nom garantissant leur innocuité sanitaire.

Compte tenu des importants travaux de voirie menés sur la communauté urbaine de Bordeaux (chantier du tramway -antérieur à 2010- puis extension des lignes à partir de 2011) le risque existe à Bordeaux. La vigilance est donc de mise tout autour des zones de stockage des palettes. Les arbres feuillus de bois tendre tels que les saules, les érables, les marronniers, et aussi les hêtres – essences cibles de l'insecte- sont à privilégier pour les observations.

En 2011 il n'y a pas de détection d'*A. glabripennis* en Aquitaine.

Phytophthora ramorum (Agent de la mort subite du chêne)

Analyse en laboratoire de tout végétal suspecté d'héberger le champignon. (symptômes de *Phytophthora sp.*)

Zones Non Agricoles



des végétaux sensibles.

Pas de découverte de foyer de *P. ramorum* en Aquitaine.

- **Papillon palmivore argentin**

Paysandisia archon

Lépidoptère Casniidé

Absence de symptômes de présence du *P. Archon* en Aquitaine.

***Chalara fraxinea* (chalarose du frêne)**

Champignon Hyphomycète

Observation des frênes lors des tournées de reconnaissance régulières et inspection en juin de la plantation récente du parc des Angéliques (Bordeaux Bastide) pour une recherche des symptômes éventuels.

Pas de découverte de foyer de *C. fraxinea* en Aquitaine.

***Metcalfa pruinosa* (flatide pruineux ou cicadelle blanche)**

Ordre des Hémiptères, famille des Flatidés

La colonisation par le ravageur est généralisée à tout le territoire Aquitain.

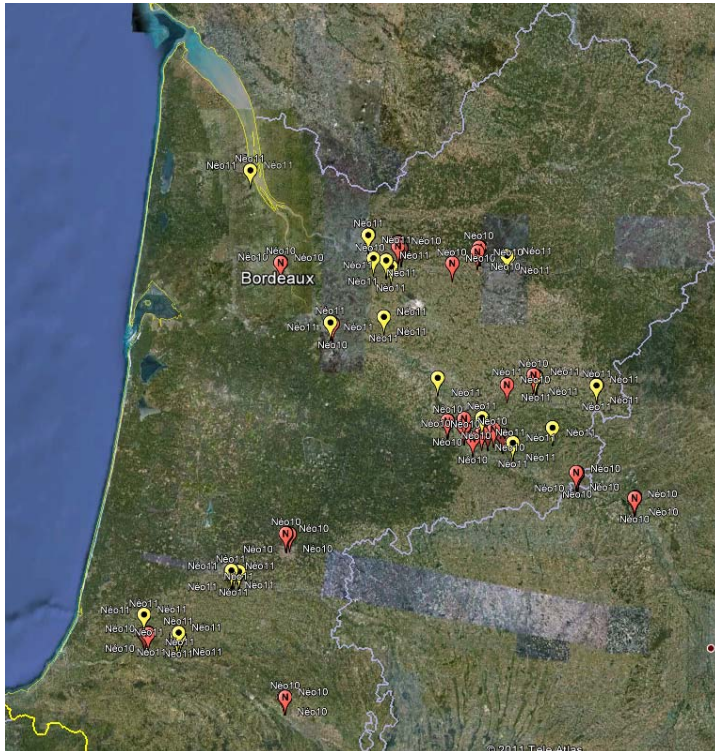
Les toutes premières éclosions larvaires sont signalées début de la semaine 18 (tout début mai) en ZNA et sur parcelles cultivées (arbres fruitiers) en Lot-et-Garonne. Le même phénomène est observé sur vigne à la mi-mai en Dordogne et en Gironde (zones situées à l'est du département). Observées dans le bois du Burk (Mérignac) sur des ronces de sous-bois, semaine 23.

Les larves âgées (stades larvaires L3 et L4) sont les plus fréquentes, semaine 23, dans le Lot-et-Garonne, et les stades larvaires L4 et L5 y dominent à partir du 20 juin.

Les premiers adultes apparaissent semaine 23 en Dordogne (ZNA et vigne) et fin semaine 26 dans le 47 (ZNA et arbres fruitiers) et le 33.

En 2011, globalement la présence de *Metcalfa* est modérée en Aquitaine, probablement freinée sous l'effet combiné des conditions climatiques défavorables car très sèches jusqu'à la mi-juillet (végétaux en stress hydrique, sève de moindre appétence) puis fraîches durant la deuxième quinzaine de juillet. D'autre part, la présence croissante de son prédateur et parasitoïde *Neodryinus typhlocybae*, introduit et acclimaté depuis 8 ans dans la région, régule le ravageur, du moins sur les sites anciens d'introduction. La dissémination naturelle du prédateur est ainsi renforcée chaque année au printemps par la mise en œuvre de la lutte biologique (sous la forme de lâchers inoculatifs) sur les zones où *Metcalfa* a sévit l'année précédente. Deux cents nids ont ainsi été confectionnés et placés en zones sauvages, aux abords des cultures (vergers, vigne) et sur les berges des cours d'eau.

Zones Non Agricoles



Lutte biologique contre *Metcalfa pruinosa* en Aquitaine : Implantation géographique des nids de *N. typhlocybae* en 2010 (en rouge, 150 nids) et 2011 (en jaune, 200 nids) par la Fredon.

Le réseau des observateurs

Le réseau des observateurs pour la saison 2012 est en cours de construction.

Le Bulletin de Santé du végétal (BSV) de la filière Zones Non Agricoles (ZNA) s'adresse à l'ensemble des professionnels intervenant dans la gestion du patrimoine végétal des espaces verts : parcs et jardins, gazons et pelouses sportives et aussi aux jardiniers amateurs. Nous remercions toutes les personnes qui y ont collaboré courant 2011.

Vous êtes invités à rejoindre ce réseau de surveillance et participer pleinement à la réalisation de ce BSV qui vous est destiné, en remplissant le petit bulletin suivant :

La mise en place du réseau d'épidémiosurveillance de la filière Zones Non Agricoles se base sur un partenariat le plus large possible et dans un cadre volontaire. La réponse à ce bulletin ne vous engage pas de façon définitive. Tout volontaire est le bienvenu !!

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année !

Zones Non Agricoles



Bulletin pour volontaires 2012

Je suis intéressé(e) pour participer au réseau d'observateurs ZNA en communiquant régulièrement mes observations (de mars à juin) environ tous les 15 jours (selon modalités à définir ensemble) OUI

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse postale :

➤ Je suis un professionnel du secteur des ZNA : OUI NON
Poste occupé :

Nom de la structure :

➤ Je suis un jardinier amateur : OUI

Contactez nous :

Christel Rapaport - FREDON Aquitaine - 62 rue Victor Hugo – 33140 VILLENAVE D'ORNON

Tél : 09 51 03 03 01 - Fax : 05 56 36 61 05

e-mail : c.rapaport@fredon-aquitaine.org

" Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 ".

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).